

**CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD
COMMUNE DU LUART**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le sept mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Alain CRUCHET, Maire

Etaient présents : M. Alain CRUCHET, Maire, Mme Gwénaëlle JULIOT, Mr Laurent DANGEUL, Jean-Luc LEPROUX, Adjoint, Mmes Céline MELLIER, Sandra DUNAS, Mr Anthony BOBOUL, Mme Isabelle GOUHIER (GERNOT), M. Didier AUBIER, Mme Lydie GOSNET, M. Claude GRIGNON,

Absentes : Mme Amélie DANGEUL, Mme Marie Thérèse LEROUX, excusées.

A été nommée secrétaire Madame Gwénaëlle JULIOT.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place :

- Mme Amélie DANGEUL à Mr Laurent DANGEUL
- Mme Marie Thérèse LEROUX à Mr Claude GRIGNON

ORDRE DU JOUR :

- Établissement des permanences pour les élections européennes du Dimanche 9 juin 2024 : le conseil municipal a complété le tableau correspondant à ce scrutin.
- **FINANCES :**
 - a) Proposition des investissements pour 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les investissements suivants pour l'année 2024 :

 - Un broyeur d'accotement et un désherbeur thermique
 - Le remplacement de menuiseries, des travaux électriques au Café associatif ainsi que les WC extérieurs : en contact avec Mr RAULT, référent « Village d'avenir », la commune pourrait obtenir 50 % de subvention pour ces travaux
 - Réalisation de la clôture de l'école suite au rachat du terrain des Consorts Rossignol
 - Achat d'occasion d'un véhicule Citroën Berlingot pour les services techniques en remplacement du Kangoo
 - Travaux de voirie 2024 : Devis présentés par Laurent DANGEUL :
 - 1) Société COLAS : Réfection d'une partie de la rue des Marcotières (devant les n°s 6bis, 6 ter jusqu'à l'angle de l'Impasse des Marcotières) : 15.937,99 € HT pour laquelle un fonds de concours communautaire sera sollicité au titre du programme de la voirie 2024, de la Cour des Cabarets : 11152.01 € HT et d'une partie de la rue Robert Garnier (devant le n° 22) : 9252,47 € HT. Il manque à ce jour les offres des entreprises PIGEON et HRC
 - 2) Société Traçage rue des Bains + plantations : financement par le Mécénat
 - Arboretum et plateaux Zone 30 : financement par Orbello Granulats au titre du Mécénat
 - MAM dont l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 305000 € HT qui pourront bénéficier des subventions suivantes :
 - Caisse d'Allocations Familiales (demande effectuée avec la Commune de Bouër) : 110000 €
 - Contrat Régional : 60000 € si le montant du reste à charge pour la commune est de 30 %
 - Fonds chaleur : 15000 €
 - Fonds verts/Fonds friches : calcul à effectuer avec les futurs logements (2 T1 + 1 T2) situés à l'étage dont l'estimation s'élève à 350000 € HT pour lesquels l'aide aux logements de la CCPHS pourra être sollicitée à hauteur de 25000 €
 - Rénovation énergétique Salle des Fêtes et Mairie : 570000 € HT avec les subventions suivantes :
 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 285000 €
 - Fonds Chaleur : 35000 €
 - Fonds Leader : 25000 €
 - Fonds de concours communautaire 12500 €
 - Fonds verts : la différence afin de ne pas dépasser 80 % d'aides.
 - Acquisition du terrain du Dr GIRARD
 - Réfection d'un mur à l'Espace des 2 Chênes : 1284 €
 - Panneaux de voirie avec un fond de couleur verte et écriture blanche
 - Pour information, la rue des Vignes sera interdite à la circulation au mois pendant 2 semaines.
 - b) Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel pour la prévention de la délinquance 'programme sécurisation' pour la clôture de l'école

Mr Laurent DANGEUL se retire de la séance.

La mobilisation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 ainsi que dans la mise en œuvre des mesures du plan national de prévention de la radicalisation du 23 février 2018 déclinés localement dans le plan départemental de la délinquance et de la radicalisation « Objectif 2024 ».

L'appel à projets 2024 du FIPD « Programme Sécurisation » concerne notamment les projets de vidéoprotection de l'espace public, la sécurisation des établissements scolaires et des sites sensibles (lieux de cultes) ainsi que l'équipement des polices municipales.

/...

Considérant que cette subvention peut concerner l'ensemble des travaux liés à la sécurisation périmétrique anti-intrusion des bâtiments (portail, barrière, clôtures, portes blindées, interphones vidéophones, filtres anti-flagrants pour les fenêtres en RDC, barreaudage en RDC ou dispositif de vidéo-protection des points d'accès névralgiques) ou sécurisation volumétrique des bâtiments (mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat anti-intrusion », mesures destinées à la protection des espaces de confinement), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une clôture pour le Groupe Scolaire Helen Keller et présente les devis de :

- La SARL DANGEUL 5641,49 € HT soit 6769,79 € TTC
- L'EURL Desertica Paysage 3824,90 € HT soit 4589,89 € TTC

Afin de sécuriser les élèves du Groupe Helen Keller, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de réaliser ces travaux de création de clôture en retenant le devis de l'EURL Desertica Paysage d'un montant de 3824,90 € HT (soit 4589,89 € TTC)
- de solliciter une subvention de 50 % au titre du FIPD 2024
- d'adopter le plan de financement annexé à la présente délibération
- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

b) Feu d'artifice 2024 :

Lydie GOSNET présent au Conseil Municipal le devis de la Société PYRO CONCEPT d'un montant de 2470 € et rappelle le prix payé en 2023 (2325 €).

Elle précise que le feu sera tiré entre la fin du 1^{er} terrain et le début du 2^{ème} pour des raisons de sécurité.

Le Conseil Municipal donne son accord pour retenir cette proposition.

c) Eclairage terrains de foot rue des Bains :

Monsieur le Maire présente les devis au Conseil Municipal :

- Entreprise Citéos : 4 mâts de 14 m sur le terrain d'honneur 69.516,16 € TTC
(avec une prise en charge de 5000 € par l'USL Football et de 2000 € par l'USL Comité Directeur ou bien si subvention du District de Football de 10000 €, prise en charge de 3000 € par l'USL Football et de 2000 € par l'USL Comité Directeur)
Ou 4 mâts de 18 m sur le terrain d'honneur 96.008,41 € TTC
Ou 2 mâts de 14 m sur le terrain de Foot à 7 36.446,33 € TTC
(avec une prise en charge du terrassement par l'USL Football de 6308 €)
 - Société Bouygues : 2 mâts de 18 m sur le terrain d'honneur 59.196,29 € TTC
- Après différents échanges entre élus, Monsieur le Maire propose un temps de réflexion sur ce projet.

d) Calculatrices pour les élèves de CM2 partant en 6^{ème}

Gwénaëlle JULIOT communique les devis relatifs à l'achat de 15 calculatrices pour les élèves de CM2 partant en 6^{ème} à la rentrée prochaine :

- Manutan 360 €
- District Collectivités 373 €

Elle propose de retenir le devis de la Société MANUTAN d'un montant de 360 €.

Le Conseil Municipal donne son accord.

- PERSONNEL COMMUNAL

a) Décision modificative à la délibération du 14 décembre 2023 relative au régime indemnitaire et complément indemnitaire annuel (erreur matérielle dans la date d'avis du Comité Social Territorial)

Par décision n° 191/2023 du 14 décembre 2023, le Conseil Municipal avait délibéré sur l'IFSE (Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise) et la Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Compte tenu d'une erreur matérielle dans la date de l'avis du Comité Technique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rectifier comme suit le 1^{er} paragraphe de la page 2 :

« Vu l'avis du Comité Technique en date du **21 novembre 2023** relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité ».

b) Nouvelle délibération sur le temps de travail des 1607 h des agents communaux :

À la demande de la Préfecture, Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération sur le temps de travail des 1607 h des agents communaux qui devra être soumis au prochain Comité Social Territorial du Centre de Gestion

/...

c) Réorganisation du planning du personnel :

- Ludivine sera remplacée par Emma en Contrat Unique d'Insertion-Parcours Emploi Compétence à compter du mois du 11 mars 2024 pour une durée de 9 mois
- Le temps de travail de Peggy sera augmenté de 0,75 h/ jour après les vacances de février, qui assurera le service des repas le midi à la cantine
- Suite au refus du poste d'un agent titulaire du BAFA avec dérogation pour assurer le remplacement de Jennifer assurant le remplacement de Sarah, rencontre d'une personne titulaire du BAFA habitant à côté de Sablé-sur-Sarthe vendredi matin

- QUESTIONS DIVERSES1) Point sur la Résidence Autonomie suite à la réunion avec Mme FORLOROU :

- Equilibre du budget de la Résidence Autonomie avec une subvention avoisinant les 60000 €
- Les prévisions budgétaires de l'électricité sont de 58000 € et des charges de personnel à hauteur de 78400 €
- L'aide du CPOM s'élève à 7000 €
- Au 31/12/2023, la provision pour grosses réparations (PGR) s'élève à 15500 € auxquels s'ajoutent la PGR 2024 d'un montant de 25344,17 €, soit 40844,17 € : le souhait étant pour les élus de demander une diminution de la GFR de 12600 € pour l'année 2024

Pour information :

- une visite du Foyer Logement de Brûlon est programmée le 24 avril 2024 à 11 h en vue de supprimer à l'avenir le système d'appel malades
- réflexion à mener sur la mise en place de voisins (environ une dizaine de personnes afin de visiter les résidents le dimanche)
- tous les logement sont loués et 1 personne est sur liste d'attente pour 1 T1bis

2) Point sur les logements de Sarthe Habitat sur la Commune

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec Mme BOUCHER pour la vente de Logements Sarthe Habitat rue du Pré Garreau ainsi qu'une maison située rue Louis-Fernand Courcier.

3) Point sur l'inauguration du parking de l'Ecole Helen Keller et de l'Espace des 2 chênes

Monsieur le Maire communique le déroulé de cette manifestation :

- Accueil à la mairie avec la Musique de Dollon, puis visite de la Maison France Services, l'Institut NOSILYS, le Cabinet des Infirmières, les commerçants du Luart, la Bibliothèque, le parking Helen Keller, l'auto-école Luartaise, Le Luart Fitness, le Café associatif, l'Association Rêveurs d'Autonomie, le City Stade, l'Arboretum avec coupure du ruban tricolore
- Le vin d'honneur sera servi sous le préau par le Café associatif suivi d'un repas froid à la salle des fêtes sur invitation dont le service sera assuré par l'Association Générations Mouvement

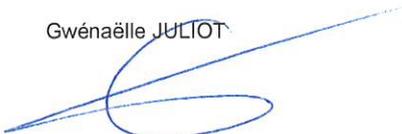
4) Date du prochain conseil municipal : le jeudi 21 mars 2024 à 19 h5) Pour information :

- Compte rendu de la rencontre avec Mr RAULT, Référent Village d'Avenir
- Suspension du délai d'instruction de la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société ORBELLO GRANULATS MAINE en vue du renouvellement et de l'extension de sa carrière se situant sur le territoire des communes de Bouier et Le Luart
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association Rêveurs d'Autonomie du 2 mars 2024
- Courrier de Sarthe Habitat sur l'avis de mise en vente d'une maison individuelle située rue Louis-Fernand Courcier

Vu par nous, Maire du LUART pour être affiché le 15 mars 2024 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

La secrétaire de séance,

Gwénaëlle JULIOT



A LE LUART, le 15 mars 2024

Le Maire,

Alain CRUCHET

